

PROCES-VERBAL DE CONSTITUTION DE SOCIETE ANONYME

L'an deux mille vingt, le (2020) -----

Par devant moi, Anne DE LUCA-MARET, notaire de résidence à Bagnes, -----

COMPARAISSENT

1. **La Commune de Port-Valais**, valablement représentée et engagée par les signatures de :

✚ **Son Président, M. Pierre ZOPPELLETTO (m)**, fils de
, né le , originaire de , domicilié à
, -----

✚ **Son secrétaire, M. Pierre-Alain CRAUSAZ (m)**, fils de
, né le , originaire de , domicilié à
, -----

selon décisions du conseil communal et de l'assemblée primaire annexées -----

2. **La Commune de Saint-Gingolph**, valablement représentée et engagée par les signatures de : -----

✚ **Son Président, M. Werner GRANGE (m)**, fils de , né
le , originaire de , domicilié à
, -----

✚ **Sa secrétaire, Mme Ingrid COPPEX (f)**, fille de , née le
, originaire de , domiciliée à
, -----

selon décisions du conseil communal et de l'assemblée primaire annexées -----

Préambule

Les comparants déclarent au notaire soussigné vouloir fonder une société anonyme au sens des articles 620 et suivants du Code des Obligations. A cet effet, ils chargent le notaire d'en rédiger l'acte constitutif et de procéder aux réquisitions d'enregistrement. -----

I. Fondation d'une société anonyme

Sous la raison sociale -----

« ST Haut-Léman SA »

il est constitué une société anonyme, de siège social à Port-Valais. -----



II. Etablissement des statuts

Les comparants arrêtent et approuvent les statuts de la société. Un exemplaire du texte définitivement adopté est annexé à la présente minute, dont il forme le complément. -----

III. Souscription des actions – libération

Souscription

Les comparants déclarent souscrire les **1'000 (mille) actions nominatives d'une valeur nominale de Fr. 100.- (cent francs) chacune** constituant la totalité du capital-actions de **Fr. 100'000.- (cent mille francs)**, comme suit : -----

 La Commune de Port-Valais	790 actions	Fr. 79'000.-
 La Commune de St-Gingolph	210 actions	Fr. 21'000.-
	Total	<u>Fr. 100'000.-</u>

Les actions mentionnées ci-dessus, émises **au pair**, sont entièrement libérées par apports en espèces. -----

Chacun des fondateurs s'engage inconditionnellement à effectuer un apport correspondant au prix d'émission des actions souscrites. -----

Libération

La totalité des versements en espèces, soit Fr. 100'000.- (cent mille francs), a été déposée auprès de _____, en sa

qualité d'office de consignation. La société pourra, immédiatement après son inscription au Registre du Commerce, disposer librement de ce montant. -----

Demeure annexée à la minute la déclaration de la _____ attestant du dépôt de la somme de Fr. 100'000.- (cent mille francs). -----

IV. Reprise de biens envisagée – rapport de fondation

Les fondateurs produisent un rapport de fondation signé par eux et daté de ce jour, rapport rendant compte de la nature et de l'état de la reprise de biens envisagée. -----

Postérieurement à sa fondation, la société « ST Haut-Léman SA » achètera : -----

✚ à la Commune de Port-Valais un stock de matériel, ainsi que des véhicules et machines pour un montant maximum de Fr. _____.- (_____ francs), selon liste annexée indiquant la valeur effective des biens au _____.

✚ à la Commune de St-Gingolph un stock de matériel, ainsi que des véhicules et machines pour un montant maximum de Fr. _____.- (_____ francs), selon liste annexée indiquant la valeur effective des biens au _____.

Cette reprise de biens s'effectuera non pas à la valeur des biens comme ci-dessus estimée, mais à la valeur des biens qui sera définitivement arrêtée **au 31 décembre 2020**. -----

Dite reprise de biens envisagée est expressément mentionnée à l'article 6 des statuts de la société « ST Haut-Léman SA ». -----

Le rapport de fondation précité comporte l'attestation de vérification prévue à l'article 635a du Code des obligations signée par la Fiduciaire _____ à _____, en qualité de réviseur agréé. -----

V. Constatations

Les fondateurs constatent que : -----

✚ toutes les actions ont été valablement souscrites. -----

- ✚ les apports promis correspondent au prix total d'émission. La société pourra en disposer dès son inscription au Registre du Commerce. -----
- ✚ les actions sont entièrement libérées par des apports espèces. Demeure annexée au présent la déclaration de _____, en sa qualité d'office de consignation. -----
- ✚ il n'y pas d'apports en nature, reprises de biens, compensations de créances ou avantages particuliers autres que ceux mentionnés dans le présent. Les déclarations I et Lex Friedrich des fondateurs établissant qu'il n'y a pas d'apports en nature, reprises de biens, compensations de créances ou avantages particuliers autres que ceux mentionnés sont annexées à la présente minute. -----
- ✚ les apports ont été effectués conformément aux exigences légales et statutaires. -----

VI. Election

1. Conseil d'administration

Les fondateurs nomment, en qualité d'administrateurs de la société :

- a)
- b)
- c)

lesquels déclarent accepter leur mandat. -----

Les fondateurs nomment en qualité de président du Conseil d'administration ...
 _____, lequel déclare accepter son mandat. -----

2. Organe de révision

Les fondateurs désignent **la Fiduciaire** _____, à _____, en
 qualité d'organe de révision. -----

Par lettre du _____, **la Fiduciaire** _____, à _____,
 _____, a déclaré accepter ce mandat. Dite lettre demeure annexée à la minute.

VII. Pièces justificatives

Le notaire soussigné atteste que les pièces justificatives suivantes lui ont été soumises, ainsi qu'aux fondateurs et qu'elles resteront annexées à la minute : -----

1. Statuts de la société
2. Déclaration de _____, en qualité d'office de consignation
3. Rapport de fondation
4. Attestation de vérification du rapport de fondation
5. Déclaration d'acceptation de l'organe de révision
6. Déclarations I et déclaration Lex Friedrich

Le présent acte sera expédié en deux exemplaires, à destination du Registre du Commerce du Bas-Valais et de la société. -----

Les frais de fondation sont à la charge de la société. -----

Tous les pouvoirs sont donnés au notaire pour faire les réquisitions nécessaires au Registre du Commerce du Bas-Valais. -----

Réquisition au Registre Foncier de Martigny

Enregistrer le présent. -----

Réquisition au Registre du Commerce du Bas-Valais

Inscrire la société conformément à la réquisition annexée. -----

DONT ACTE

Fait et passé dans les locaux de la Commune de Port-Valais, à la demande expresse des parties, et lu par moi notaire aux comparants qui me sont connus, lesquels me déclarent que le présent acte est conforme à leur volonté et le signent immédiatement avec moi notaire. -----

La minute contient 6 pages.